

Police Locale
Zone de Police des Arches

Avenue Reine Elisabeth 29
5300 Andenne

Madame Marie-Astrid HARDY
Direction Générale
Chaussée de Gramptinne, 112

5340 GESVES

Monsieur Jeremy WINAND
Directeur Général f.f.
Esplanade des Citoyens, 3

5330 ASSESSE

Madame Cécile DEMAERSCHALK
Directrice Générale
Rue Goffin, 2

5380 FERNELMONT

Monsieur François MIGEOTTE
Directeur Général
Place Roi Baudouin, 80

5350 OHEY

Date Le 25 avril 2023

Votre lettre du
Vos références
Nos références ZDP/2023.04.07

Votre correspondant Olivier CAMPAGNE
Téléphone 085/849.594
Fax 085/849.586
E-mail olivier.campagne@ac.andenne.be

Concerne : Conseil de Police de la Zone de Police des Arches – Séance du 25 avril 2023– Avis de publication

Mesdames les Directrices Générales,
Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur général f.f.,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, en annexe de la présente, l'avis de publication officiel des décisions rendues par le Conseil de Police en séance de ce 25 avril 2023.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à son affichage aux valves de votre entité.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Directrices Générales, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur général f.f., en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLEGE DE POLICE


Jean-Michel TUBETTI
Chef de Corps

Claude EERDEKENS
Président de la Zone des Arches



Annexe(s) : Avis de publication

LE CONSEIL DE POLICE DE LA ZONE DES ARCHES

PUBLICATION OFFICIELLE

A V I S

Le Collège de Police a l'honneur de vous informer, qu'en séance de ce vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, le Conseil de la Zone de Police des Arches (ANDENNE, ASSESSE, FERNELMONT, GESVES et OHEY) a pris les décisions suivantes :

EN SEANCE PUBLIQUE

I. Finances

- Arrêt du compte 2022 de la Zone de Police des Arches
- Procès-verbal de caisse – Vérification de l'encaisse du Comptable spécial – Exercice 2022
- Adoption de 2/12^{ème} provisoire – mai & juin 2023
- Budget 2023 – Dotations communales des communes d'Ohey et Fernelmont –Prise d'acte

II. Divers

- Approbation du procès-verbal du 28 février 2023

III. Marchés publics

- Marché public de services – mission d'architecture – Extension et transformation du poste de proximité de Gesves – Passation

A HUIS CLOS

I. Contentieux

- Zone de Police des Arches – INP B. c/ P.C- Prie d'acte du jugement
- Zone de Police des Arches c/ E.B. – recours en annulation AR 22 décembre 2022 – Autorisation d'ester en justice
- Zone de Police des Arches – INP H. et R. c/ C.D. – Autorisation d'ester en justice
- Zone de Police des Arches – INP B. et R. c/ V.S. – Autorisation d'ester en justice
- Zone de Police des Arches – INP R. et J. c/ J-P. L.- Autorisation d'ester en justice
- Zone de Police des Arches -INP F.G - C.T. – G.A.- V.L.- J.L. c/ M.M. – Autorisation d'ester en justice

II. Personnel

- Mobilité II/2023 – Ouverture vacance d'emploi – Recrutement CP Département Intervention

ANDENNE, le vingt-six avril deux mille vingt-trois

PAR LE COLLEGE DE POLICE,


Jean-Michel TUBETTI
Chef de Corps




Claude EERDEKENS
Président du Collège de Police



Police

Police Locale
Zone de Police des Arches

Avenue Reine Elisabeth 29
5300 Andenne

LE CONSEIL DE POLICE DE LA ZONE DES ARCHES

PUBLICATION OFFICIELLE

A V I S

Le Conseil de police, en sa séance du 25 avril 2023, a arrêté les comptes 2022 de la Zone de Police des Arches.

Le texte de ces comptes, ainsi que leurs annexes, peuvent être consultés au Secrétariat de la Zone, Place du Chapitre, n° 7, à 5300 ANDENNE, de 8H30 à 12H et de 13H à 16H.

Le présent avis demeurera affiché au moins dix jours à dater du premier jour d'affichage.

ANDENNE, le 26 avril deux mille vingt-trois

POUR LE CONSEIL DE POLICE,

Jean-Michel TUBETTI
Chef de Corps

Claude EERDEKENS
Président de la Zone des Arches

L'enlèvement ou la destruction de cet avis est punissable (Art. 15 du Règlement général de Police).